



## **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

### **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

#### **Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas**

Date de réception : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## **1 Intitulé du projet**

Agripv 1422 - Projet de micro-centrale agrivoltaique

Le projet prévoit l'implantation d'une centrale agrivoltaique sous laquelle des canards pourront s'abriter et être protégé de la prédateur et des intempéries sur la commune de Pouydraguin dans le Gers (32). La puissance de la centrale sera inférieur à 1MWc.

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Raison sociale

LER 2024

\_\_\_\_\_

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

9 8 2 1 2 4 0 2 6 0 0 0 1 3

SASU

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

ESCANDE

Judith

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 30 :	Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement) d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1 MWc.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une micro-centrale agrivoltaique d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1MWc sur la commune de Pouydraguin dans le Gers (32).

Sur les parcelles  
 Section A Numéro 0244  
 Section A Numéro 0401  
 Section A Numéro 0403  
 Section A Numéro 0426  
 Section A Numéro 0253  
 Section A Numéro 0254  
 Section A Numéro 0402

Le projet prévoit l'installation d'ombrières avicoles sur une prairie existante utilisée actuellement par le propriétaire pour le pâturage de ses canards.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- La production d'énergie électrique d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque) sans aucune émission de déchets en phase d'exploitation. L'implantation de la centrale agrivoltaique se fera dans le strict respect des règles et des normes concernées. La technologie utilisée présente des qualités sur le plan écologique car le produit fini est non polluant, silencieux et n'entraîne pas de perturbation notable du milieu. En fin de vie, les matériaux de base (cadre aluminium, verre, silicium, supports et composants électroniques) sont recyclés et/ou réutilisés.
- Le maintien de l'activité agricole d'élevage de canards et la production d'énergie renouvelable. Installation d'ombrières avicoles qui permettra de protéger contre la prédateur et les intempéries.
- La participation à la diversification du mix énergétique, à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux ainsi qu'à l'accomplissement des ambitions locales en matière d'énergie.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux prévus auront une durée de 16 mois, ils sont séquencés en plusieurs phases :

- Clôture autour du chantier
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements.
- Construction de la structure.
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique.
- Installation et raccordement des modules photovoltaïques.
- Câblage, raccordement au réseau électrique.
- Mise en service de la centrale.

Hormis le poste de livraison qui aura une surface de 12 m<sup>2</sup>, aucune artificialisation n'est nécessaire. Le système de pieux battus ou pieux visés, totalement réversible sera mis en place et n'engendrera aucune pose de béton.

Le projet respectera les prescriptions techniques de l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les modalités de prise en compte des installations photovoltaïques au sol dans le calcul de la consommation d'espace (ZAN).

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La durée d'exploitation est prévue pour quarante ans à partir de la date de mise en service de la centrale agrivoltaique.

Des visites préventives auront lieu deux fois par an où les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront pilotées par Watt et Co Ingénierie, plus particulièrement son équipe d'exploitation Watt et Co Maintenance.

En phase exploitation, des opérations de maintenance préventive et curative sont prévues.

- Maintenance préventive : planifiée plusieurs fois par an, cette opération consiste en un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présents sur le site : modules photovoltaïques, câblage, onduleurs, transformateurs, équipements de sécurité.
- Maintenance curative : l'ensemble des centrales de production électrique sont suivies en temps réel par le service Exploitation Maintenance de Watt et Co Ingénierie qui sera en charge du bon fonctionnement de l'installation en relation avec les divers prestataires de maintenance.

La centrale aura la possibilité d'être intégralement démantelée à l'issue du temps d'exploitation. Les panneaux seront alors entièrement recyclés et le terrains sera remis dans son état initial (avant la présence du projet).

L'entièreté des frais nécessaires au démantèlement seront couvert par Watt&Co ingénierie.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

*(i)* La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure environnementale mais en revanche il est concerné par une autorisation d'urbanisme à savoir une déclaration préalable de travaux.

La réponse à cette demande d'étude au cas par cas est nécessaire pour l'obtention de la déclaration préalable de travaux.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie totale des parcelles :	138 488m <sup>2</sup>

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 110 Voie : Route de Bouzon

Lieu-dit : Le Pied

Localité : POUYDRAGUIN

Code postal : 3 2 2 9 0 BP :               Cedex :              

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 2 ° 5 7 ' 3 5 " 7 Lat. : 4 3 ° 3 9 ' 5 9 " 8

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

Point de départ : Long. :               °               '               "        Lat. :               °               '               "       

Point de d'arrivée : Long. :               °               '               "        Lat. :               °               '               "       

### Communes traversées :

### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

*(i)* Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

*(i)* Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est situé à environ 4 km d'une ZNIEFF de type 2, "Réseau hydrographique du Midou et milieux annexes". Code : 730030398</p> <p>Source : Géoportail</p>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune de Pouydraguin ne se situe pas dans le périmètre de la loi montagne.</p> <p>Source : Data - Gouv</p>
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun arrêté de protection de biotope n'est intégrée ou localisée à proximité de l'emprise du projet.</p> <p>Source : Géoportail</p>
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Source : Géoportail de l'urbanisme</p>
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site du projet ne se situe pas dans un de ces zonages.</p> <p>Source : Géoportail</p>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Errial.georisques.gouv.fr
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucunes zone humides n'est référencées sur la parcelle. Source : Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR risque mouvement de terrain "PPR RGA Pouydraguin". Source : Errial.georisques.gouv.fr
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PPR approuvé 20 juin 2014 Source : Errial.georisques.gouv.fr
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'a pas été identifier de pollution de sol au niveau de la zone d'implantation. Source : Errial.georisques.gouv.fr
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : BRGM
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Aires d'alimentation de captage
			Aucun site inscrit n'est présent dans l'emprise du projet. Source : Atlas des patrimoines

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas situé à proximité d'un site Natura 2000.</p> <p>Source : Géoportail</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun site classé n'est présent à proximité du projet.</p> <p>Source : Atlas des patrimoines</p>

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de surface ou souterraine n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation de la centrale solaire.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage n'est effectué en phase de chantier. L'enfouissement des câbles est susceptible d'entraîner un phénomène de drainage très peu impactant.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai, la nature du sol reste inchangée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblai extérieur
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun réseau d'alimentation en eau potable ou d'assainissement n'est impacté par le projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site projet est actuellement une prairie, utilisée par le propriétaire pour faire pâturer des canards. Des perturbations isolées et ponctuelles peuvent être attendues pendant la phase de travaux sans représenter de perturbation chronique. Des mesures seront mises en place afin de limiter au maximum tout impact sur site (Cf. Annexe mesures ERC). Les canards actuellement présent seront remis sur site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans ou, à proximité d'un site sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune consommation d'espaces naturels, agricole, forestiers ou maritimes n'est à signalé. Il y aura une consommation sur une petite surface concernant le point de livraison de la centrale solaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique, pendant sa construction et tout au long de sa durée d'exploitation de quarante ans, aucune manipulation, transport ou stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.  Source : Errial.georisques.gouv.fr
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque mouvement.  Source : Errial.georisques.gouv.fr
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraîne aucun rejet de contaminant chimique, biologique ou physique.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics engendrés sont particulièrement limités dans leur intensité et leur temporalité. - Durant la phase de travaux quelques engins seront amenés à se rendre sur site sans demander de stationnement sur les routes. - Durant la phase de maintenance les équipes sont amenées à se rendre sur place deux fois par an. Aucun report modal n'est nécessaire ni aucune modification d'itinéraire.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des nuisances sonores ponctuelles peuvent être remarquées durant la phase de travaux. L'isolement du site se traduira par un impact presque inexistant pour les riverains.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des panneaux solaires mis en place. Seule une nuisance liée au gaz d'échappement en phase de chantier peut être relevée
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet n'émettra aucune vibration mécanique car les installations sont statiques dès leur installation et sur toute la vie de la centrale. Le chantier pourra être source de vibrations ponctuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse n'est à prévoir en phase d'exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hormis les gaz d'échappement des engins en phase de chantier, le projet ne rejettéra aucun gaz ou aucune émission polluante.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet, chronique ou momentané de forme liquide n'est envisagé.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaires, urbaines ou industrielles, et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait s'avérer nuisible pour l'environnement.</p> <p>Seulement durant la phase travaux avec la base vie, équipée de sanitaires, conforme à la réglementation en vigueur des travailleurs, avec traitement extérieur en filière agréée.</p>
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet produira uniquement les déchets de la phase de travaux tels que les emballages des modules photovoltaïques. L'ensemble des déchets seront collectés et recyclés.</p> <p>En phase d'exploitation le projet ne peut pas produire de déchets. Les installations sont prévues pour toute la durée d'exploitation.</p>
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur la base de l'Atlas des patrimoines et des données Infoterre du BRGM, aucune atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique n'est à prévoir.</p> <p>La présence des boisements qui seront conservés masqueront la centrale agrivoltaique.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement à vocation agricole, élevage de canards. L'activité ne sera pas modifiée.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de micro-centrale agrivoltaique ne possède pas d'impacts cumulés sur un rayon d'environ 500m. De part sa petite taille, le projet ajoutera un faible impact d'effet cumulatif sur le territoire proche.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La nature du projet et sa localisation à Pouydraguin n'entraîne pas d'incidences avec des effets de nature transfrontière.

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucun site inscrit ou classé n'est présent dans l'emprise du projet.

Aucun chemin de randonnée balisé (Grande et Petite Randonnée, circuits départementaux) ne traverse ou n'est situé à proximité directe du projet.

A noter que le projet n'est pas visible de Pouydraguin.

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure 1 : Respect des périodes de sensibilités de la biodiversité. Le démarrage des travaux devra être réalisé en période de moindre sensibilité pour la biodiversité pendant l'ensemble du chantier.

Mesure 2 : Limitation de la vitesse de circulation des engins à 30km/h via la mise en place d'une signalisation adéquate pendant l'ensemble du chantier.

Mesure 3 : Limitation des envols de poussière. Par temps secs, les pistes devront être arrosées afin de limiter les envols de poussière. Les éventuels dépôts de matériaux devront être bâchés ou arrosés dans le même but pendant l'ensemble du chantier.

Mesure 4 : Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Nettoyage des véhicules en entrée et sortie de site. Les déchets verts issu de ces modes de gestion seront dirigés vers des filières de traitement adaptées : incinération, décharges spéciales, méthaniseur...

Mesure 5 : Les éléments pouvant servir de caches ou abris à la faune seront retirés avant le démarrage des travaux : tas de bois, de pierres ou de feuilles, grosses pierres, bâches, planches et autres déchets... Les éléments naturels pourront être repoussés en limite externe de site.

Les déchets et autres matériaux anthropiques seront envoyés vers une filière de traitement adaptée.

Mesure 6 : Balisage du chantier.

Le reste des 12 mesures sont décrites dans le document "mesures environnement" en annexe.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise à l'installation d'abris à volailles de type ombrière photovoltaïque et s'intègre sur le parcours plein air d'une exploitation existante. L'état initial du site ne favorise pas la présence d'habitats ou d'espèces sensibles. De plus le projet dans sa phase travaux, d'exploitation et de démantèlement n'implique pas d'effets négatifs sur l'environnement.

Le projet respecte les règles sanitaires et de défense incendie, il ne présente pas de risque pour la santé. A la vue de ces éléments, il ne semble donc pas nécessaire de soumettre ce projet à une étude d'impact.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> . <input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. <input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). <input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. <input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé <input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau <input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 4 - Descriptif du projet <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 5 - Mesures environnement <input type="checkbox"/>
3	Annexe 6 - Nominative <input checked="" type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ESCANDE

Prénom JUDITH

Qualité du signataire Présidente

À MAZAMET

Fait le 26/08/2024

DocuSigned by:  
  
013F150E4C264F6...

Signature du (des) demandeur(s)